

*Philippe Jurgensen*

## LA FRANCE, PORTE-PAROLE DES PAYS À BAS REVENUS

La France, par nature et par tradition historique, manifeste un intérêt particulier pour les pays du Sud. L'héritage de la Révolution et le rôle assumé — malgré quelques accroc<sup>1</sup> — de « patrie des droits de l'homme » font que son approche idéologique est spontanément universaliste et généreuse. Cette attention portée à toute « l'humaine condition » fait, curieusement, bon ménage avec un héritage historique venu aussi bien de la monarchie que de la Troisième République, qui perdure à travers des liens privilégiés avec nos anciennes colonies.

Or l'une comme l'autre de ces grandes motivations conduisent notre pays à concentrer ses efforts en direction des pays les plus pauvres, au point de s'en faire (avec les Scandinaves et les Hollandais) le porte-parole attitré.

C'est que, la géographie renforçant l'histoire, la France entretient une relation spéciale avec l'Afrique, continent qui a le triste privilège de regrouper 32 des 47 pays les plus pauvres de la planète<sup>2</sup> et auquel nous avons consacré, en 1992, plus de la moitié de notre aide publique au développement bilatérale et multilatérale<sup>3</sup>. La moitié de ces pays, soit 16, entretiennent des relations privilégiées avec la France (notamment ils bénéficient ou ont bénéficié de nos concours d'ajustement structurel) ; 9 d'entre eux appartiennent à la zone franc.

Par ailleurs, nos actions d'aide sur les autres continents sont aussi largement tournées vers les pays les plus pauvres. C'est ainsi qu'en Asie, les seuls pays

---

*1 Un exemple récent : si les restrictions inutilement mises à l'accueil en France de Talisma Nasreen, intellectuelle en lutte venant d'un des pays les plus démunis de la planète, avaient suscité de vives critiques, avant sa visite remarquée de novembre, rappelons-nous qu'un pays comme l'Italie avait simplement, et sans état d'âme, déclaré cet écrivain « persona non grata ».*

*2 Pays les moins avancés (PMA) ; c'est-à-dire ceux dont le PNB était inférieur à 675 US dollars en 1992 et qui accusent un retard important en matière d'éducation et de situation sanitaire.*

*3 La France est actuellement à 98 % d'élément de libéralité sur ces pays, pourcentage à comparer avec l'objectif de 90 % fixé par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.*

bénéficiant de l'aide de la Caisse française de développement sont des PMA ou assimilés : Vietnam, Cambodge, Laos et Bangladesh.

La France a donc pu sans mal atteindre, dès 1985, l'objectif d'une aide aux PMA atteignant au moins 0,15 % de son produit national qu'elle s'était fixé à la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés (septembre 1981). Il est vrai que cette aide incorporait une part importante de prêts ; cet aspect a été corrigé par la mesure d'annulation de Dakar en 1989, puis, pour les concours nouveaux, par la décision prise à la Baule en juin 1990 de ne plus consentir que des dons à ces Etats.

Notre effort dans ce domaine est d'autant plus nécessaire que l'on constate depuis une décennie, au-delà des discours, une désaffection pour les pays les plus pauvres. Selon les chiffres du CAD, en 1981-1982, 31 % de l'APD allaient aux PMA ; en 1992 leur part dans l'APD n'est plus que de 25 %, alors que dans le même temps le nombre des pays concernés s'est accru.

La convergence de tous ces éléments a conduit la France à maintenir et même à renforcer son soutien aux pays à bas revenus<sup>4</sup>. L'action résolue qu'elle a exercée en ce sens au sein des institutions de Bretton Woods a été relayée, pour l'aide multilatérale, à travers l'Union européenne et les banques régionales de développement ; elle est confortée par des initiatives bilatérales et par le mécanisme original de la zone franc.

### *1/ L'action au sein des institutions de Bretton Woods et des autres institutions multilatérales*

La France, qui est le quatrième actionnaire du FMI et de la Banque mondiale, a constamment pesé au sein de ces institutions en faveur des pays les plus pauvres.

#### *a) L'AID*

Un premier pas décisif a été franchi avec la création, en 1967, de l'Association Internationale pour le Développement (AID), volet très concessionnel des concours de la Banque<sup>5</sup>.

Notre pays a constamment soutenu l'AID, plaidant en faveur de dotations élevées et acceptant de porter sa part dans le tour de table nettement au-dessus de sa part dans l'actionnariat de la Banque (8 % contre 5 %).

---

<sup>4</sup> *Mémoire français adressé au CAD en 1992 : « Dans une période où les flux d'aide publique au développement stagnent, la France considère pour sa part qu'il est du devoir des pays industrialisés de poursuivre et d'augmenter le soutien qu'ils apportent aux pays les plus pauvres ».*

<sup>5</sup> *Les pays les plus pauvres peuvent difficilement supporter le service des prêts classiques de la BIRD, à taux proche du marché. L'AID leur offre des concours très favorables sur 40 ans dont 10 ans de grâce, avec un taux d'intérêt symbolique de 0,75 %.*

La septième reconstitution triennale des ressources de l'AID, en 1984, fournit à la France une nouvelle occasion de manifester de façon éclatante sa volonté de voir les institutions de Bretton Woods accorder une priorité aux pays à bas revenus. Devant le refus des Etats-Unis de participer à cette reconstitution, elle obtint l'instauration d'un *programme spécial pour l'Afrique subsaharienne* (auquel les Etats-Unis, initialement ne participèrent pas) fonctionnant sous l'égide de la Banque mondiale, selon des procédures analogues à celles de l'AID.

L'engagement français à cette occasion, joua probablement un rôle important dans le changement d'attitude des Etats-Unis, qui acceptèrent ensuite de participer à l'AID et au programme spécial.

Lors de la dernière reconstitution (la dixième), fin 1992, l'effort de la France, qui conserva sa part inchangée malgré ses difficultés budgétaires, joua un rôle important dans le maintien en valeur réelle des ressources de l'AID.

#### *b) Le Programme spécial d'assistance pour l'Afrique*

Le « Programme spécial d'assistance de la Banque mondiale en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés de l'Afrique subsaharienne » a survécu à la situation, qui avait conduit à sa création et joue un rôle croissant dans la mobilisation des fonds. Il s'agit d'une réunion de bailleurs bilatéraux autour de la Banque mondiale et avec la participation du FMI et de la CEE, qui a pour objectif de rassembler les financements nécessaires aux programmes d'ajustement structurel des pays concernés.

Il ne suffit pas de consentir de nouveaux concours à conditions généreuses. Il faut aussi aider les pays pauvres à supporter la charge d'une dette qui, quoique faible en valeur absolue (environ 130 milliards de \$, soit un dixième de la dette totale du pays en développement), est trop lourde pour eux. Au sein des institutions de Bretton Woods, la France a encouragé la mise en place d'un fonds alimenté par une partie des bénéfices de la Banque mondiale<sup>6</sup> et destiné au financement d'opérations de réduction de dette (IDA Facility) et l'a soutenu par des cofinancements (Niger et Mozambique). L'IDA Facility est destinée aux pays dont le PNB par habitant est inférieur à 500 US\$. Sa vocation est de contribuer au financement du rachat — avec une décote importante qui permet de démultiplier l'effet des crédits consacrés à cette action — de la dette bancaire de ces pays.

C'est aussi sur la base d'une proposition française qu'a été mis en place le mécanisme dit de la « Cinquième dimension » qui permet de consentir, aux conditions AID, des crédits d'ajustement supplémentaires aux pays qui ont encore des obligations à l'égard de la BIRD tout en étant éligibles à l'AID. Ces

---

<sup>6</sup> Au titre de l'exercice 1993, 100 millions de \$ ont été prélevés sur le revenu net de la Banque.

crédits couvrent de 90 à 96 % des intérêts dus au titre de la dette BIRD et ont atteint un montant de 190 millions de DTS pour l'exercice 1994. Ils permettent de ménager une transition entre les conditions très favorables de l'AID et les prêts standard de la Banque.

*c) Les activités au sein du FMI et du GATT*

La voix de la France est entendue au FMI, dirigé par un français une année sur trois depuis sa création. Notre pays a appuyé, en 1986, la création de la Facilité d'ajustement structurel, puis son triplement par la mise en place d'une Facilité renforcée (FASR) en 1987. Ce mécanisme est essentiel pour les pays les plus pauvres, car il leur donne accès à des ressources à des taux très concessionnels (0,5 %) et remboursables sur une période relativement longue (10 ans), alors que les conditions des concours « traditionnels » du FMI sont manifestement mal adaptées à leur situation économique et financière.

Dans la même ligne, la France a été conduite à soutenir très fortement le renouvellement de la FASR arrivée à l'échéance en novembre 1993. Au-delà de la nécessité de continuer à disposer d'un instrument mieux adapté à la situation des pays les plus démunis, la mise en place d'une FASR-2 a permis de pérenniser l'utilisation, en faveur de ces pays, d'instruments particuliers. La France, le Japon et l'Allemagne, apportent 80 % des ressources de la nouvelle facilité.

La France a toujours accordé une place importante au problème du prix des matières premières, question cruciale pour les pays d'Afrique qui dépendent étroitement des exportations d'un petit nombre de produits de base. Elle a très régulièrement plaidé, sans grand succès le plus souvent, pour que l'on ne s'en remette pas aux seules lois du marché<sup>7</sup>. Elle s'est également impliquée dans les accords concernant des produits essentiels pour l'Afrique (café, cacao, caoutchouc). C'est donc tout naturellement qu'elle a soutenu la mise en place par le FMI en 1963 de la « facilité compensatoire », mécanisme de financement destiné à compenser la chute de recettes d'exportations du fait d'éléments indépendants de la politique menée par les pays (fortes variations des cours, bien sûr, mais aussi accidents climatiques affectant la production de ces pays). Complété en 1981 par un volet destiné à compenser les hausses de coûts des importations de céréales, l'ensemble du dispositif a été intégré en 1988 dans un « mécanisme de financement compensatoire et financement pour imprévus ».

---

<sup>7</sup> Tout récemment encore, le Président Mitterrand déclarait en juin 1994 : « Je crois nécessaire de redéfinir les accords commerciaux préférentiels afin de les réorienter vers les plus pauvres ». Comme on le sait, les nombreuses initiatives prises pour conforter les accords de produits et les fédérer au sein d'un Fonds commun des matières premières se sont constamment heurtées à la mauvaise volonté des pays consommateurs et souvent, des producteurs eux-mêmes.

Ces actions doivent être placées dans le cadre des négociations commerciales internationales : l'accord de Marrakech concluant l'« Uruguay Round » en mai 1994 et créant l'Organisation mondiale du commerce a maintenu le système dit des « préférences généralisées » bénéficiant aux pays en développement et facilité leur accès aux marchés industrialisés. Cependant, beaucoup d'auteurs estiment que seuls les pays en développement déjà assez avancés tireront un plein parti de nouvelles ouvertures commerciales et que le bilan pour les pays les plus pauvres est nettement plus mitigé.

Les désaccords entre pays industrialisés rendent également la progression difficile sur un autre terrain relevant, lui, du seul FMI : la création de nouvelles liquidités officielles internationales. On connaît le soutien apporté par la France aux propositions du Directeur Général du FMI de procéder à une nouvelle allocation de DTS. Elle serait de nature à alléger les problèmes des pays pauvres, mais la volonté de certains des principaux actionnaires du Fonds de réserver cette émission de DTS à un « rattrapage » visant uniquement les ex-pays socialistes a conduit l'assemblée générale du FMI de Madrid, en octobre 1994, à différer — provisoirement, on l'espère — cette mesure.

Enfin, il faut souligner les efforts financiers de la France, qui en 1992 et 1993, a consenti d'importants concours aux pays en situation d'arriérés à l'égard du FMI et de la Banque mondiale afin de leur permettre de régulariser leur situation et de réintégrer la communauté financière internationale. Par exemple, notre contribution financière a été décisive, avec celle du Japon, pour régler les arriérés du Vietnam en 1993. C'est aussi largement en raison de notre action, parfois mal comprise à l'époque, que les pays de la zone franc ont pu reprendre immédiatement après la dévaluation un dialogue fructueux avec les institutions de Bretton Woods et obtenir d'elles des concours massifs (qui devraient atteindre 11 milliards de F sur les trois années 1994-1996).

#### *d) La Communauté Européenne*

L'action de la France au sein des institutions de Bretton Woods est relayée par le rôle qu'elle joue au sein de l'Union européenne en matière d'aide. La part de l'aide transitant à travers les organisations de Bruxelles (Fonds européen de développement, protocoles méditerranéens aide aux pays en développement non associés) représente, en effet, environ la moitié de notre aide multilatérale qui elle-même s'élève à 10,4 milliards F, soit près du quart du total de notre aide (43,8 milliards en 1992).

Ce fort engagement dans la politique d'aide européenne a été le moyen pour la France d'infléchir la politique communautaire dans le sens de ses priorités traditionnelles. Les différents accords de Lomé sont à cet égard exemplaires. Contrastant avec la difficulté d'instaurer un dialogue Nord-Sud, les accords entre la CEE et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), régulièrement renouvelés depuis 1974, témoignent de la possibilité d'une action concertée et globale sur la longue période.

Ces accords, négociés avec les pays bénéficiaires, couvrent un champ très large de préoccupations : aide financière directe sous la forme de financement de projets, stabilisation des recettes d'exportations des produits agricoles de base (STABEX), facilité de financement pour les produits miniers (SYSMIN), assistance technique et, aspect très important, régimes commerciaux privilégiés.

L'accord de Lomé en vigueur (Lomé IV) porte sur 12 milliards d'écus (80 milliards de F) pour la première période quinquennale (1991-1995) ; son renouvellement pour les cinq années suivantes est en négociation entre l'Union européenne et les pays ACP. La France s'implique fortement dans cette discussion, qui porte notamment sur la révision des termes de la Convention. Elle s'efforce d'obtenir que soient maintenues la spécificité et la préférence de la coopération communautaire en faveur des pays ACP.

#### *e) Les banques régionales de développement*

Les banques régionales de développement (banques africaine, asiatique, inter-américaine et caraïbe de développement) sont également un cadre important pour notre action.

La France est l'un des principaux « actionnaires non régionaux » de ces banques, qui disposent de volumes de financement considérables : en Afrique, par exemple, la BAD était devenue, avant sa crise récente, l'un des principaux bailleurs de fonds. Les pays pauvres bénéficient particulièrement des volets très concessionnels de ces banques, calqués sur le modèle de l'AID : Fonds africain de développement (doté de 3,4 milliards de \$ pour la période 1991-1993), Fonds asiatique, (4,2 milliards de \$ pour la période 1992-1995), Fonds inter-américain (200 millions \$ pour la période 1990-1993). La France a favorisé la création de ces fonds et finance largement leurs reconstitutions successives.

De même, elle soutient une institution comme le FIDA (Fonds International de Développement Agricole), dont les interventions sont par nature largement concentrées sur les pays pauvres, puisqu'il se consacre aux projets de petite dimension dans le secteur rural.

## *2/ Les initiatives bilatérales*

Ce panorama serait incomplet s'il ne faisait pas place aux actions bilatérales de la France. Celles-ci représentent en effet la plus grosse part — environ les deux tiers — de nos aides financières, mais elles ont aussi une portée politique.

### *a) Le soutien politique*

Il faut souligner d'abord, bien que cela déborde le cadre des seuls PMA, que

c'est à l'initiative de la France que la première CNUCED (Conférences des Nations Unies pour le Commerce et le Développement), en 1964, assigna aux pays industrialisés l'objectif de transferts financiers en faveur du Tiers Monde de 1 % du PNB. De la même façon, en 1970, la France fut, avec les Pays-Bas et les pays scandinaves, l'un des rares pays de l'OCDE à accepter la fixation d'un pourcentage minimum de 0,70 % pour l'APD proprement dite.

La France a, par ailleurs, fait des efforts considérables pour mobiliser ses partenaires et les opinions publiques du Nord en faveur des pays les plus pauvres. Plus fondamentalement, elle estime qu'aucun ordre international n'est durablement possible sans association des pays en développement à sa définition. C'est ainsi que la France a organisé à Paris la première conférence sur les PMA en 1981 et la seconde en septembre 1990 et que, par ailleurs, elle a pris l'initiative d'une action concertée pour le développement de l'Afrique (ACDA, créée le 1<sup>er</sup> janvier 1980).

La France a également contribué à ce que les pays du Tiers Monde, en particulier les moins avancés d'entre eux, se fassent mieux entendre au sein des institutions de Bretton Woods. Elle a ainsi fortement appuyé la création, au FMI, du Comité des vingt, devenu Comité intérimaire (son statut va être pérennisé et consolidé) et la création du Comité de développement, commun au FMI et à la BIRD. Ces instances consultatives permettent aux pays pauvres de faire entendre leurs voix sur des problèmes tels que l'évolution du système monétaire international et le transfert des ressources en faveur du développement.

#### *b) Les initiatives en matière de traitement de la dette*

S'il est un domaine où l'action de la France en faveur des pays les plus démunis a été persévérante et parfois spectaculaire, c'est bien celui de la dette.

Ce n'est pas un hasard si notre pays assure, depuis le début, la Présidence du Club de Paris, structure informelle, mais devenue un rouage crucial des relations financières internationales, au sein duquel les bailleurs bilatéraux négocient avec les pays débiteurs les allègements de dettes. La France, par ses initiatives, a profondément fait évoluer les pratiques du Club de Paris. Initialement, l'objectif était simplement de reporter dans le temps des échéances. Il s'agit maintenant, au moins pour les pays les plus pauvres, d'un véritable mécanisme de réduction de la dette.

Dans un premier temps, en juin 1988, le Sommet des principaux pays industrialisés de Toronto, sur proposition de la France, a décidé d'un nouveau traitement de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés. La grande innovation de ce dispositif, reposant sur un menu proposé aux créanciers, est l'introduction d'options conduisant à une réduction de la dette d'environ un tiers (en fait, il s'agit de la réduction des échéances aménagées et non de l'encours lui-même).

Dans un second temps, ce dispositif a été rendu encore plus favorable aux pays débiteurs en décembre 1991, à la suite de deux propositions convergentes

formulées par la Grande-Bretagne et la France. L'élément-don des crédits rééchelonnés est dorénavant de 50 % et, élément majeur pour l'avenir, un clause standard de « bonne volonté » ouvre la perspective d'un traitement du stock de la dette si, durant les trois ou quatre années suivant l'accord en Club de Paris, le Gouvernement débiteur « maintient des relations satisfaisantes avec les pays créanciers ».

Ouvrant toujours dans le même sens, la France, au cours des réunions qui viennent de se tenir à Madrid, a proposé de porter l'élément-don minimum de 50 à 67 %.

Ces lignes directrices négociées entre les pays créanciers du Club de Paris et les pays pauvres débiteurs sont ensuite mises en oeuvre par des accords bilatéraux de rééchelonnement de dette. Ces accords représentent pour la France un effort budgétaire important (pour les refinancements, 11 milliards de F au total en 1992, dont environ le tiers pour les pays les plus pauvres<sup>8</sup>, auxquels s'ajoutent 3,7 milliards d'annulation au bénéfice de cette dernière catégorie de pays).

Cependant, à côté de ces actions concertées avec les autres créanciers, la France a décidé d'accroître ses apports par des allègements unilatéraux. Tout d'abord, lors du sommet franco-africain de Dakar de mai 1989, elle a annulé la totalité des dettes relevant de l'aide publique au développement des pays africains les plus pauvres (ultérieurement, cette décision a été étendue à l'ensemble des PMA/AID à l'occasion de la conférence internationale sur les PMA à Paris). La mesure concerne 35 pays et porte sur un encours de plus de 27 milliards de FF.

A l'occasion de la récente dévaluation du FCFA, une nouvelle mesure d'annulation de grande ampleur, actuellement soumise au vote du Parlement, a été prise. Elle concerne les pays de la zone franc et conduit à l'annulation d'un encours de 25 milliards de FF (totalité des dettes APD subsistantes des PMA<sup>9</sup> et 50 % de l'encours des dettes des « ex-PRI »<sup>10</sup>).

Auparavant, lors du sommet des chefs d'Etat de France et d'Afrique de Libreville (octobre 1992), la France a mis en place un fonds de conversion de créances pour le développement. L'objectif de ce fonds doté de 4 milliards de francs, qui s'adresse aux quatre pays « à revenu intermédiaire » précités, est de procéder à des annulations conditionnelles de dettes, liant le désendettement du pays à la réalisation de projets de développement. L'intérêt de ces annulations est à la fois de se situer dans une optique de long terme, puisque c'est

8 20 % du total des refinancements sont faits à des conditions concessionnelles, ce pourcentage atteignant 60 % pour les pays les plus pauvres.

9 Entre la mesure d'annulation de Dakar de 1989 et la décision de la Baule de 1990 de ne plus endetter ces États, de nouveaux prêts avaient été consentis aux PMA. En outre, les prêts en arriérés (qui auraient dû être remboursés avant 1989) n'avaient pas alors été annulés.

10 Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo, Gabon.

l'encours et pas seulement les échéances qui font l'objet de l'annulation et de comporter une conditionnalité, car une contrepartie est demandée au pays bénéficiaire de l'annulation sous forme d'efforts budgétaires ou d'appui en gestion pour la réalisation d'opérations.

*c) L'aide bilatérale aux projets et à l'ajustement structurel*

Notre aide bilatérale aux pays les plus pauvres représente des sommes importantes : plus de 7 milliards de F en 1992 ; aide multilatérale comprise, on obtient un chiffre de 0,16 % supérieur à l'objectif de 0,15 % du PNB rappelé ci-dessus pour les PMA.

Cette aide est surtout consacrée aux projets productifs — infrastructures, développement rural, investissements publics ou privés — financés par des dons de la Caisse française de développement ou par des prêts à très long terme consentis directement aux entreprises ; aux secteurs sociaux, santé et éducation notamment, financés par des dons du FAC (Ministère de la coopération) ; à l'assistance technique pour l'enseignement ou pour l'appui aux projets productifs, également financée par le Ministère de la coopération ; et, dans certains pays à des projets financés par des dons ou prêts du Trésor dans le cadre de protocoles gouvernementaux.

Il faut y ajouter l'effort, fortement croissant ces dernières années du fait notamment de la crise en Afrique, qui est consenti pour l'ajustement structurel. Il s'agit de concours (sous forme de dons désormais) conditionnés à des mesures de politique économique mais non affectés à un projet précis, qui permettent aux pays concernés de financer leur programme général d'importation et de conforter leur budget, dès lors qu'ils prennent par ailleurs des mesures pour se redresser. Les dons d'ajustement structurel aux pays pauvres n'ont été que de 440 millions en 1993 pour des raisons conjoncturelles, mais ils ont dépassé, en 1991 comme en 1992, le milliard de francs.

*d) Le cas spécifique de la zone franc*

Neuf pays pauvres d'Afrique (avec 5 pays à « revenu intermédiaire ») font partie d'un mécanisme de coopération, ou pour mieux dire d'union financière, sans équivalent entre pays industrialisés et pays du Tiers Monde.

Ce mécanisme original permet à ces 14 pays, dont certains sont parmi les plus pauvres du monde, de disposer d'une monnaie forte, jouissant d'une totale convertibilité. Ces pays ont, de fait, un régime des changes aussi libéral que ceux qui se réclament de l'article 8 des statuts du FMI. Ils bénéficient aussi d'une couverture illimitée en cas de déficit<sup>11</sup> par le mécanisme du « compte d'opération » qui les lie directement au Trésor français.

---

<sup>11</sup> Bien entendu, l'union monétaire entre ces pays et la France suppose une politique monétaire et budgétaire sérieuse. Les règles en vigueur plafonnent par exemple les avances que les banques centrales

En dehors des avantages évidents résultant de la garantie de convertibilité en matière d'investissements extérieurs, notamment du fait de la liberté des transferts, il faut souligner que l'existence d'une monnaie commune favorise les échanges entre les pays de la zone et de façon plus générale l'intégration régionale.

Cet avantage n'a pas été entièrement exploité depuis les indépendances, mais, à cet égard, la dévaluation du FCFA ouvre des perspectives nouvelles et la reprise de courants d'échanges à l'intérieur de la zone est déjà perceptible (notamment dans les secteurs des textiles, du bois, des produits de l'élevage).

La France appuie activement les efforts des pays de chacune des deux principales sous-régions en matière d'intégration régionale. Dans le processus actuel, qui donne la priorité à l'harmonisation des règles et à la convergence des politiques économiques, la communauté de monnaies, s'ajoutant à une langue et à un héritage juridique communs, constitue indéniablement un atout précieux. La signature en 1994 des traités instaurant l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEOMA, signé le 10 janvier à Dakar) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC, signé le 16 mars à N'Djamena), montre, malgré d'inévitables difficultés de mise oeuvre, que le processus est bien engagé.

L'ampleur et la variété des interventions qui viennent d'être décrites en faveur des pays les plus pauvres montrent que la France est restée fidèle à la vocation particulière qu'elle se reconnaît dans ce domaine.

Même si ces interventions, développées au fil du temps, manquent parfois de la cohérence qui aurait été celle d'un plan d'ensemble conçu en une seule fois, la constance de la volonté et la générosité des actions mises en oeuvre sont indéniables. Elles répondent en formidable défi que constitue l'extrême sous-développement où tous les facteurs, humains, culturels, climatiques, techniques, semblent se conjuguer pour empêcher la réussite. Les pays concernés ne relèveront ce défi — certains d'entre eux sont en train d'y parvenir — que si eux-mêmes ont une volonté farouche de combattre. Notre aide a pour ambition de leur apporter les instruments indispensables à cette lutte.

---

*concernées (BCEAO pour l'Afrique de l'Ouest, BEAC pour l'Afrique équatoriale et Banque centrale des Comores) peuvent consentir aux Etats à 20 % de leurs recettes budgétaires. Au demeurant, le taux d'inflation dans ces pays est (sauf bien sûr en 1994, année de la dévaluation) très bas, voisin de celui de la France.*